



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

DU 24 MAI 2018

<u>Nombre de membres en exercice:</u> 15	L'an deux mille dix-huit et le vingt-quatre mai, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de M. COUDERC
<u>Présents :</u> 14	<u>Sont présents:</u> Didier COUDERC, Georges GAUCH, Raymond CHAPTAL, Alain SOBLECHERO, Danièle GALLIERE, Patrice DURAND, Désiré ROPERS, Jean-Christophe DEPOISIER, Franck FONADE, Samuel CALDIER, Valérie VAN OORTEGEM
<u>Votants:</u> 14	<u>Représentés:</u> Valérie PRADEILLES par Patrice DURAND, Natacha GROSSO par Georges GAUCH
	<u>Excusés:</u>
	<u>Absents:</u>
	<u>Secrétaire de séance:</u> Désiré ROPERS

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour:

Délibérations :

- Résultat de la consultation des Fonts
- Contrats territoriaux
- Tarifs
- Demande de financement d'un accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience d'un agent
- Logement au Multiple rural
- Encaissement des paiements par carte bleue

Questions diverses :

- Point sur les travaux
- Saison estivale 2018
- Point sur le groupe scolaire

Délibérations du conseil:

- **1) Résultat de la consultation des Fonts**

Dans sa séance du 8 mars 2018, le conseil municipal avait approuvé le projet d'aménagement de la voie qui conduit au lagunage en y incluant l'extension des réseaux, et autorisé le Maire à prendre un arrêté pour la consultation des ayants droits de la section des Fonts, dans le cadre de l'achat des parcelles AV 43 et AV 46.

Cette consultation a été organisée le 21 avril 2018. La section comporte 45 inscrits et, pour être valable, la consultation devait compter 23 votants. Or, seul 12 votants se sont présentés et se sont prononcés de la manière suivante :

- 5 favorables ;
- 6 défavorables ;
- 1 nul

En conséquence, il appartient à Madame la Préfète de se prononcer sur le projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 11 voix « POUR » (2 conseillers ne prennent pas part au vote)

Donne un avis favorable pour la poursuite de ce projet

2) Contrats territoriaux

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que 3 projets seront présentés au titre des contrats territoriaux :

- amélioration et de rénovation du camping de Rouffiac ;
- aménagement du vieux village de Rouffiac ;
- travaux de voirie.

Il détaille l'état d'avancement des dossiers relatifs à ces projets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
Autorise monsieur le Maire à signer les contrats territoriaux

3) Tarifs

Monsieur le maire propose la reconduction pour 2019 de l'ensemble des tarifs fixés pour 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne un avis favorable pour la reconduction des tarifs

4) Demande de financement d'un accompagnement pour la validation des acquis de l'expérience d'un agent

Une de nos agents (agent territorial spécialisé des écoles maternelles) a demandé le bénéfice de l'octroi du CAP Petite Enfance selon le Dispositif Académique de Validation des Acquis (validation échelonnée de module).

La commune prendra en charge le coût de l'accompagnement pour cette VAE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne un avis favorable pour la prise en charge de cet accompagnement

– 5) Logement au Multiple rural

Suite au congé d'un locataire, un des deux logements sis dans l'immeuble « Le Branize » sera vacant au 01/06/2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne un avis favorable pour louer l'appartement à M et Mme ARNAUD à compter du 01/07/2018.

– 6) Encaissement de paiements par carte bancaire au camping de Rouffiac

La commune prendra en location un Terminal de Paiement électronique durant la saison estivale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
Donne un avis favorable pour l'encaissement de paiements par carte bancaire au camping de Rouffiac.

Donne un avis favorable pour la signature d'un avenant à l'acte constitutif de régie

Questions diverses

- Point sur les travaux

Monsieur Raymond CHAPTAL a détaillé les divers travaux réalisés par les employés municipaux :

- Confection d'une « rigole » (ou cunette) dans le bas du lotissement Lou Clapio
- Pose d'un drain et d'un regard dans la partie basse de cet ouvrage
- Abattage d'un peuplier représentant une gêne
- Canalisation d'une source qui s'écoulait sur la chaussée
- Désengorgement d'une demi-canalisation en PVC

- Débouchage d'un conduit d'égout au niveau de l'extension du multiple rural
- Taille des haies du camping et à divers lieux de la commune
- Repérage de l'origine d'un déversement important d'eaux claires aux Fonts au niveau d'une boîte syphide
- Changement d'un compteur d'eau (parc d'élevage)
- Remplacement de compteurs endommagés par le gel
- Divers travaux au groupe scolaire (débouchage des toilettes, du regard devant le portail,...)
- Tonte de l'herbe au cimetière (à 2 reprises), au Falisson et à divers endroits de la commune

Entre la mi-juin et la fin juin, la commune bénéficiera du passage d'une balayeuse.

- Saison estivale

Monsieur Georges GAUCH a distribué à tous les conseillers concernés un planning de la permanence du week-end au camping pour la période du 15 juin au 22 septembre.

Par ailleurs, l'ouverture de la saison estivale sera marquée par un apéritif auquel tous les habitants seront conviés le dimanche 1^{er} juillet au camping et qui sera ponctué par une animation artistique ou artisanale.

-

Point sur le groupe scolaire

Monsieur Jean-Christophe DEPOISIER a fait le point sur la situation des effectifs d'enseignants à la rentrée 2018. Il a indiqué que la fête de l'école se déroulerait le 22 juin au groupe scolaire.

L'APE organisera son traditionnel vide-grenier au camping de Rouffiac le 23 septembre

- Terres de vie : projet de chemin à thèmes

M. Georges GAUCH présentera les divers projets de chemin à valoriser.

La commission ad hoc se réunira le 20 juin à 9h30.

Solidarité avec les migrants

Les diverses associations installeront les « tissus de l'immigration » durant le week-end du 9 et 10 juin.

Le dimanche 10 juin une projection suivie d'un débat se tiendra dans la salle du camping mise à disposition par la commune

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h55.